Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260226-DE2026004-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26.02.2026

Nombre de Conseillers : 21
Présents : 15
Représentés : 21
Date convocation : 12.02.2026

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le jeudi 26 février 2026, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, MAGUER Alain, ROBERT-ROCHER Lorette, BOUGUENNEC Yannick, LABBE Sylvie, , MARISCAL Lionel, FIAMMINGO Jean-Luc, PONDAVEN Raymond, BUQUEN Muriel, HARRAULT Stéphanie, NAYARADOU Nadine, COLLINS Leslie, LE GALL Jean-Pierre, PORTIER Laurent, ULVE Christophe,

ABSENTS EXCUSES : PRAT Cyrille, CABON Vanessa, TURPIN Gwenn, BERTHELOT Stéphane, LE FLOCH Tifen, GEORGEL Bruno

REPRESENTÉS :
- GEORGEL Bruno a donné pouvoir à ROBERT-ROCHER Lorette,
- BERTHELOT Stéphane a donné pouvoir à MAGUER Alain,
- LE FLOCH Tifen a donné pouvoir à NAYARADOU Nadine,
- CABON Vanessa a donné pouvoir à LABBE Sylvie
- TURPIN Gwen a donné pouvoir à LE GALL Jean-Pierre,
- RAT Cyrille a donné pouvoir à PORTIER Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : COLLINS Leslie

---

3. Finances : Demande de subvention – TNE

Vu l'avis de la Commission Finances et vie économique en date du 10 février 2026,

M. le Maire explique que le Conseil départemental du Finistère a comme objectif d'accélérer la transition numérique du Finistère et d'accompagner l'arrivée du très haut débit en développant les usages du numérique. Le Conseil départemental souhaite contribuer activement à l'excellence du système scolaire finistérien en passant par un équipement numérique de qualité.

Le Département a souhaité s'investir plus particulièrement auprès des élèves d'écoles primaires, des collèges et des lycées au travers du dispositif des « Territoires Numériques Educatifs » (TNE), intégré à France 2030, dans son volet « numérique éducatif ». Le Finistère fait partie des dix départements retenus.

Le Conseil départemental du Finistère est chef de file des collectivités pour le déploiement du dispositif des Territoires Numériques Éducatifs. Ce dispositif concerne plusieurs publics : les élèves (de la maternelle au lycée), les familles et les enseignants.

Il permet de mobiliser le numérique pour favoriser la continuité pédagogique et la réussite éducative des élèves en agissant sur 4 volets :
- l'équipement des élèves et des établissements scolaires ;
- la mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves ;
- la formation des enseignants des 1er et 2nd degrés ;
- l'accompagnement des parents et des familles.

Les équipements préconisés visent, par un usage des ressources et des outils mis à disposition, à enseigner, conduire en classe des activités d'apprentissage et donner aux élèves des éléments d'une culture numérique.

L'équipe pédagogique de l'école du Marronnier a présenté un projet intitulé :
- Apprendre à parler et à comprendre : le numérique au service des tout-petits

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212902340-20260226-DE2026004-DE

Le projet présente le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant TTC	RESSOURCES	Montant TTC	%
Acquisition de matériel (Équipement de 3 classes en Vidéoprojecteurs interactifs)	4 863,00 €	**Aides publiques sollicitées** Dispositif TNE	3 404,00 €	70,00
		Autofinancement	1 459,00 €	30,00
TOTAL	**4 863,00 €**	**TOTAL**	**4 863,00 €**	**100%**

Vote :

Après délibération, e Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les aides de l'Académie et du Conseil départemental, ainsi que les aides de tout autre organisme pouvant apporter un soutien financier,
- **ACCEPTE** de pouvoir bénéficier des subventions du fonds France 2030 par l'intermédiaire du Département,
- **S'ENGAGE** à respecter le règlement financier adopté par le Département,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 21 Voix Pour
0 Voix Contre ; 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 27/02/2026,
Le Maire, Yves BERNICOT

